

FSC.JOUR/934 23 October 2019

FRENCH

Original: ENGLISH

Présidence: République tchèque

928° SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date: mercredi 23 octobre 2019

Ouverture: 10 heures Suspension: 13 h 05 Reprise: 15 h 05 Clôture: 16 heures

2. Président : Ambassadeur I. Šrámek

M. D. Řezníček

3. <u>Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés</u>:

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : DOCUMENT DE VIENNE – MISE EN ŒUVRE/MODERNISATION

- Exposé du colonel (EM) H. G. Lüber, Forces armées suisses
- Exposé du colonel (EM) J. Přerovský, conseiller militaire, Mission permanente de la République tchèque auprès de l'OSCE
- Exposé du lieutenant-colonel H. Zettermark, Forces armées suédoises

Président, colonel H. Lüber, colonel J. Přerovský (FSC.DEL/217/19 OSCE+), lieutenant-colonel H. Zettermark (FSC.DEL/215/19 OSCE+), Allemagne (annexe 1), Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/224/19), Espagne (annexe 2), Suède, États-Unis d'Amérique (annexe 3) (annexe 4), Italie (FSC.DEL/227/19 OSCE+), Roumanie (annexe 5), Canada, Pologne (FSC.DEL/216/19 Restr.), Slovaquie (annexe 6), Finlande (FSC.DEL/219/19 Restr.), Fédération de Russie (annexe 7), Azerbaïdjan, Ukraine (FSC.DEL/225/19 OSCE+), France (annexe 8), Royaume-Uni, Suisse (annexe

9), Arménie, Irlande, Coordonnateur du FCS pour le Document de Vienne (Suède)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES DATES ET LE LIEU DE LA

TRENTIÈME RÉUNION ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION

Président

<u>Décision</u>: le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 5/19 (FSC.DEC/5/19) sur les dates et le lieu de la trentième Réunion annuelle d'évaluation de l'application; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage: Ukraine (FSC.DEL/226/19 OSCE+), Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/223/19), Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Canada

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) Colloque pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, tenu à Budapest du 16 au 18 octobre 2019 : Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Roumanie), Coordonnateur du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (Royaume-Uni)
- b) Dix-huitième Réunion annuelle de la Commission du Document de clôture des négociations au titre de l'Article V de l'Annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, prévue le 1^{er} novembre 2019 : Fédération de Russie
- c) Réunion du Groupe informel d'Amis sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, prévue le 29 octobre 2019 : Espagne

4. <u>Prochaine séance</u>:

Mercredi 30 octobre 2019 à 10 heures, Neuer Saal



FSC.JOUR/934 23 October 2019 Annex 1

FRENCH

Original: ENGLISH

928^e séance plénière

Journal nº 934 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ALLEMAGNE

Monsieur le Président, Excellences, Chers collègues,

Je tiens à remercier la Présidence tchèque du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) d'avoir choisi le Document de Vienne comme thème de notre Dialogue de sécurité d'aujourd'hui, ainsi que les intervenants pour leurs exposés très pertinents sur la manière dont le Document de Vienne est actuellement mis en œuvre et sur la nécessité de le moderniser.

Le Document de Vienne est sans aucun doute d'une importance fondamentale pour renforcer la confiance au sein de l'espace de l'OSCE. De nombreux États participants s'accordent toutefois à reconnaître depuis plusieurs années qu'il est urgent de moderniser le Document de Vienne ; certains ont même fait des propositions précises sur la manière d'y parvenir.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir et le privilège d'être en mesure d'annoncer qu'une nouvelle proposition visant à moderniser le Document de Vienne sera présentée à la réunion du Groupe de travail A du FCS cet après-midi. Il s'agit d'une proposition de fond et qui peut véritablement être considérée comme une entreprise commune de nom moins de 32 États participants, car elle est fondée sur un certain nombre de propositions existantes, qui ont désormais été regroupées en un seul « ensemble ». Elle repose essentiellement sur des mesures visant à accroître la transparence, à améliorer la réduction des risques et à renforcer les dispositions relatives à la vérification et à l'échange annuel d'informations militaires.

Pour faire avancer cette proposition, le groupe d'États participants susmentionné a été guidé par ses préoccupations concernant l'environnement actuel en matière de sécurité dans la zone d'application du Document de Vienne. Nous sommes convaincus qu'il est indispensable de commencer à rétablir la confiance. Par cette proposition, nous voulons démontrer notre volonté de poursuivre le dialogue au sein de l'OSCE sur la transparence et la réduction des risques.

Nous pensons que cette proposition offre des avantages considérables en matière de sécurité à l'ensemble des États participants de l'OSCE et qu'ils devraient tous répondre à

cette invitation à prendre part à un dialogue de fond et productif sur la modernisation du Document de Vienne.

La présentation de la proposition dans le cadre du Groupe de travail A cet après-midi devrait constituer le point de départ d'un dialogue de fond et productif sur cette question. Nous voyons en ce dialogue une excellente occasion pour nous tous d'entamer le processus visant à relever ensemble les nombreux défis en matière de sécurité dans la zone d'application du Document de Vienne.

Nous apprécierions beaucoup que le FCS participe pleinement à ce processus. Comme de nombreux autres États participants, l'Allemagne est disposée à s'engager sans réserve dans la tâche qui nous attend.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci de votre attention.



FSC.JOUR/934 23 October 2019 Annex 2

FRENCH

Original: SPANISH

928^e séance plénière

Journal nº 934 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE

Monsieur le Président, Chers collègues,

Je remercie la Présidence tchèque du Forum pour la coopération en matière de sécurité de nous donner cette occasion de réfléchir à l'application et à la modernisation du Document de Vienne ainsi qu'à la proposition de l'Allemagne, avalisée par de nombreux pays ici présents.

L'Espagne s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne et, dans le même temps, je souhaite faire, à titre national, deux observations supplémentaires sur la proposition de modernisation du Document de Vienne.

La première observation concerne les délais :

- Le Sommet de l'OSCE, organisé à Istanbul en 1999, a été marqué par l'adoption du Document de Vienne tel que nous le connaissons. La nouvelle version du Document de Vienne de 2011 a simplement intégré quelques modifications cosmétiques et procédurales sans toucher à aucun de ses éléments fondamentaux. Si le « comment » a été convenu à l'époque, aucun consensus n'a été atteint sur le « quoi ».
- Après 20 années de changements majeurs dans le domaine de la sécurité et de la défense, nous nous trouvons encore aujourd'hui dans une situation très semblable, mais avec des accords qui ne reflètent pas correctement les réalités et les besoins du XXI^e siècle.
- Pour diverses raisons, la modernisation du futur régime de maîtrise des armements conventionnels prendra plus de temps que prévu, compte tenu de l'évolution de la situation de sécurité et de la transformation des forces armées des États. La solution la plus pratique consiste à renforcer le Document de Vienne de sorte que, même si la nature et les objectifs de ces accords sont à la fois différents et complémentaires, il soit possible d'atteindre un niveau acceptable de transparence et de prévisibilité, et à améliorer ses prestations en tant qu'outil efficace d'alerte précoce et de prévention des conflits.

 L'Espagne considère donc qu'il est urgent de créer un espace de négociation afin de moderniser le Document de Vienne : nous estimons que cette initiative peut être très utile pour tous les États participants de l'OSCE, surtout si l'on considère le contexte politique et sécuritaire dans lequel nous nous trouvons.

La deuxième observation que je souhaite faire porte sur son contenu :

- Les positions adoptées au cours des débats sur la modernisation nécessaire du Document de Vienne ont souvent été influencées par des tensions politiques qui détournent les propositions du débat militaro-technique nécessaire, domaine qui, de l'avis de l'Espagne, doit guider la modernisation du Document de Vienne et dans lequel il y aurait une plus grande marge de manœuvre pour parvenir à un consensus.
- L'une des motivations possibles est que le Document de Vienne présente, par sa nature et sa structure, des avantages comparatifs par rapport aux autres accords, mais qu'il possède aussi de nombreuses caractéristiques sur la base desquelles la maîtrise des armes classiques devrait évoluer.
- En conséquence, l'Espagne est convaincue que ces avantages et ces caractéristiques, dont l'Allemagne a beaucoup tenu compte dans l'élaboration de la proposition qu'elle a annoncée, peuvent encourager les États participants de l'OSCE à moderniser le Document de Vienne. Celui-ci doit devenir un outil moderne et stratégique, capable de contribuer à la sécurité commune et indivisible de l'OSCE.

En conclusion, je voudrais souligner que nous considérons cette proposition comme une très bonne base pour des négociations qui sont nécessaires et opportunes, et nous espérons que d'autres États participants pourront l'examiner sur la base de ses mérites techniques, en se gardant de politiser le débat.

Je vous remercie.



FSC.JOUR/934 23 October 2019 Annex 3

FRENCH

Original: ENGLISH

928^e séance plénière

Journal nº 934 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Merci, Monsieur le Président.

Je vous remercie également d'avoir inscrit l'important sujet du Document de Vienne à l'ordre du jour de votre Présidence ; nous vous sommes reconnaissants de votre initiative. Je tiens par ailleurs à remercier nos orateurs principaux, venus aujourd'hui de Suisse, Suède et République tchèque, pour avoir souligné l'importance du Document de Vienne et la nécessité de le moderniser. Les États-Unis, comme de nombreux États participants de l'OSCE, sont préoccupés par l'érosion de la maîtrise réciproque des armements sur le continent européen et considèrent qu'il est important de prendre des mesures pour éviter que cette érosion ne se poursuive.

Comme vous le savez tous, la situation en matière de sécurité en Europe s'est gravement détériorée depuis 2014. Les États adoptent de plus en plus des comportements qui augmentent la perception des menaces et nuisent à la stabilité générale, tels que des exercices militaires d'envergure non notifiés effectués à proximité des frontières de leurs voisins. L'exploitation des failles du Document de Vienne, sa mise en œuvre sélective ou sa non mise en œuvre flagrante ont conduit à un examen plus attentif de son efficacité en tant que mesure de confiance et de sécurité. La mise en œuvre intégrale et la modernisation du Document de Vienne sont une des mesures les plus efficaces que nous pouvons prendre pour accroître la sécurité et la transparence dans l'ensemble de la région de l'OSCE.

Comme mon collègue allemand l'a annoncé ici aujourd'hui, plusieurs États participants ont élaboré une série de propositions pour actualiser le Document de Vienne afin qu'il soit mieux adapté à l'environnement actuel en matière de sécurité. Le but de cet ensemble de propositions est d'identifier des mesures spécifiques que nous pouvons prendre en tant que communauté pour commencer à rebâtir la confiance en Europe et accroître la confiance entre voisins.

Les 32 États participants coauteurs de la proposition de modernisation sont convenus d'un ensemble de mesures complet pour renforcer le Document de Vienne, ensemble de mesures qui, nous l'espérons, servira de base de négociation en vue de parvenir à un consensus à 57 au sein de l'OSCE.

Vous reconnaîtrez immédiatement certaines des idées maîtresses énoncées dans cet ensemble de mesures visant à créer un Document de Vienne plus solide : abaissement des seuils pour la notification préalable et l'observation d'activités militaires d'envergure ; augmentation modeste des possibilités d'inspection et d'évaluation ; augmentation modeste de la taille des équipes (je tiens à faire observer que c'était à l'origine une idée de la Fédération de Russie) ; mesures visant à faciliter la collecte en temps réel et impartiale d'informations dans des situations dans lesquelles des questions ont été soulevées au sujet d'activités militaires inhabituelles ; et une proposition visant à accroître la transparence des activités militaires d'envergure menées sans notification préalable des militaires qui y participent. Ces propositions ne sont pas nouvelles ; nous avons en fait examiné nombre de ces idées sous la forme de propositions individuelles ces dernières années, mais, prises conjointement, elles nous aident à définir une approche exhaustive et équilibrée pour actualiser le Document de Vienne.

Nous invitons tous les États participants à s'associer à cet effort de modernisation et à dialoguer de façon constructive dans le but de parvenir à un consensus sans réserve sur une mise à jour destinée à faire en sorte que le Document de Vienne soit plus adapté à l'environnement de sécurité actuel avant la Réunion du Conseil ministériel de 2020. Les États-Unis ne sont pas découragés par la réticence dont les 57 États participants quels qu'ils soient pourraient faire preuve. Il est indispensable, comme l'a déclaré le représentant militaire suisse, d'être prêt lorsque l'occasion se présente.

Monsieur le Président.

Nous ne pensons pas que l'adoption de mesures de communication d'informations à titre volontaire contribuera à améliorer la situation en matière de sécurité ni à accroître la transparence entre les États participants. Le problème des mesures volontaires réside dans le fait qu'elles ne seront très certainement pas mises en œuvre par tous ou de façon égale. Elles ne remplacent pas les mesures politiquement contraignantes énoncées dans le Document de Vienne.

Nous devons rétablir la confiance dans les mesures prises par cette communauté. Pour y parvenir, nous avons besoin d'un débat approfondi et axé sur les résultats à propos de la modernisation du Document de Vienne. L'ensemble de mesures proposé par 32 États participants n'est pas à prendre ou à laisser ; ce n'est vraisemblablement pas non plus la réponse à tous nos problèmes. Mais il s'agit d'un effort majeur et d'une offre appréciable de dialogue sur des questions de sécurité militaire. Les idées présentées dans la proposition répondent directement aux préoccupations qui ont été exprimées maintes et maintes fois au sein de cette communauté à propos des exercices militaires d'envergure qui ne sont pas notifiés à l'avance, du manque de processus clairs pour éviter les incidents militaires ou une escalade des tensions à la suite d'incidents et de la nécessité de disposer d'informations impartiales sur les activités militaires inhabituelles.

Nous ne pensons pas que le moment soit venu d'étudier une nouvelle architecture de maîtrise des armements à l'OSCE. Nous devrions plutôt nous concentrer sur l'actualisation des cadres qui sont déjà en place pour permettre une mise en œuvre plus efficace et plus rigoureuse.

FSC.JOUR/934 23 Octobre 2019 Annex 3

Nous demandons instamment à tous les États participants de prendre part à un processus constructif de mise à jour du Document de Vienne et attendons avec intérêt leurs propositions pour remédier à leurs préoccupations prioritaires. Nous sommes conscients du fait que les négociations prendront du temps et qu'elles pourraient se prolonger jusqu'en 2020. L'important, c'est d'entamer la modernisation du Document de Vienne.

Les États-Unis accueilleraient avec satisfaction une décision du Conseil ministériel de cette année dans laquelle il serait pris note de l'intention des États participants de négocier une mise à jour de fond du Document de Vienne en 2020. Nous ne tenons cependant pas à adopter une décision ou des déclarations du Conseil ministériel fondamentalement dépourvues d'intérêt proposant d'éventuelles mesures volontaires qui détourneraient notre attention du développement du Document de Vienne, principal ensemble européen de mesures de confiance et de sécurité militaires réciproques.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie particulièrement la délégation allemande d'avoir présenté cet ensemble de mesures concernant le Document de Vienne ici aujourd'hui.



FSC.JOUR/934 23 October 2019 Annex 4

FRENCH

Original: ENGLISH

928^e séance plénière

Journal nº 934 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nous notons que la Russie a introduit d'autres questions dans le débat du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Les États-Unis rappellent que la Russie a violé le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en mettant au point et en déployant des missiles interdits bien avant que les États-Unis ne se retirent de ce Traité. Nous tenons également à assurer la Fédération de Russie et les États participants que les actions de l'OTAN, menées en réaction et en réponse à celles de la Fédération de Russie, ont un caractère défensif. Les États-Unis s'associent à la déclaration du Royaume-Uni à cet égard.



FSC.JOUR/934 23 October 2019 Annex 5

FRENCH

Original: ENGLISH

928^e séance plénière

Journal nº 934 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA ROUMANIE

Merci, Monsieur le Président.

En plus de la déclaration de l'Union européenne, que nous soutenons pleinement, je voudrais faire quelques remarques supplémentaires à titre national :

La Roumanie estime que le Document de Vienne 2011 est l'un des principaux piliers de l'architecture de sécurité de l'Europe et le cadre de l'OSCE le plus pertinent en ce qui concerne les mesures de confiance et de sécurité.

En outre, nous continuons de penser qu'il est essentiel de moderniser le Document de Vienne afin d'accroître la stabilité, la transparence et la prévisibilité militaires entre les États participants.

La nouvelle proposition de modernisation du Document de Vienne 2011 présentée par l'Allemagne comprend et regroupe les propositions existantes dans un ensemble unique, axé sur la transparence de certaines activités militaires et de celles qui ne font pas l'objet d'une notification préalable, les mesures de réduction des risques et les dispositions relatives à la vérification afin de tenir compte de la pratique actuelle dans les différents domaines de son application.

La Roumanie appuie la nouvelle proposition, qui bénéficie déjà d'un large soutien, et recommande à tous les États participants de contribuer de manière constructive aux négociations, tant au niveau politique qu'au niveau des experts, afin que la modernisation se fasse au profit de la sécurité dans l'espace OSCE.

La Roumanie note avec intérêt l'idée, avancée par l'Ambassadeur des États-Unis, que le Conseil ministériel adopte une décision sur la modernisation du Document de Vienne. Nous reconfirmerions ainsi notre engagement et nos responsabilités communes.



FSC.JOUR/934 23 October 2019 Annex 6

FRENCH

Original: ENGLISH

928^e séance plénière

Journal nº 934 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SLOVAQUIE

Excellences, Mesdames et messieurs, Distingués invités,

Je voudrais me joindre à tous ceux qui ont souhaité la bienvenue aux orateurs invités aujourd'hui et les remercier de leurs exposés très instructifs.

La Slovaquie s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Permettez-moi toutefois d'ajouter quelques remarques à titre national et en tant que représentant de la Présidence de l'OSCE.

La Présidence slovaque appuie tous les efforts réalisés pour améliorer l'acquis de l'OSCE en matière d'engagements et de principes et promouvoir leur pleine application.

Le Document de Vienne 2011 est essentiel pour la sécurité dans l'espace de l'OSCE et nous considérons que sa mise en œuvre peut encore être renforcée. De même, il est évident pour de nombreux États participants, y compris la Slovaquie, que les dispositions existantes du Document de Vienne ne reflètent pas pleinement l'état actuel de nos forces armées ni les évolutions récentes dans le domaine militaire ; elles ne tiennent pas non plus pleinement compte des relations actuelles entre nos pays et de la perception des menaces. Il est donc impératif que tous les États participants fassent preuve de volonté politique afin que nous puissions travailler ensemble pour améliorer notre architecture de sécurité commune en rendant le Document de Vienne encore plus efficace.

La prévention des conflits étant une priorité essentielle de la Présidence slovaque de l'OSCE, nous avons encouragé les États participants à se conformer pleinement à toutes les dispositions pertinentes du Document de Vienne.

À cet égard, je me permets de rappeler la retraite politico-militaire organisée avec succès par la Présidence slovaque au début du mois d'octobre. Son objectif était de promouvoir la mise en œuvre du Document de Vienne 2011, en particulier le chapitre IV.

Il convient de noter que la qualité de la mise en œuvre dépend dans une large mesure du niveau de coopération multilatérale entre les États participants. Par exemple, la Slovaquie ne participe aux activités de vérification qu'en tant que membre d'équipes internationales. Elle a également organisé et participé activement à la formation théorique et pratique du personnel des unités internationales de vérification.

En redoublant d'efforts pour appliquer le chapitre X (Mesures régionales), on peut améliorer la mise en œuvre du Document de Vienne dans son ensemble. Les accords bilatéraux, multilatéraux et régionaux existants établis au titre de ce chapitre ont considérablement élargi la portée des outils fournis dans le Document de Vienne 2011. Par exemple, l'accord bilatéral entre la Slovaquie et l'Ukraine s'est avéré un complément précieux au Document de Vienne, car il a amélioré la qualité de sa mise en œuvre, ainsi que la transparence mutuelle et les relations entre les deux pays.

Il est encore possible d'améliorer l'application du chapitre IV, étant donné que les mesures volontaires, en particulier, ne sont actuellement pas utilisées aussi souvent qu'elles le pourraient par les États participants. En outre, il serait utile d'établir une répartition équilibrée des visites aux bases aériennes et aux installations militaires au cours de chaque période de cinq ans.

En 2014, par exemple, la Slovaquie a organisé avec l'Autriche des contacts conjoints qui ont consisté en une série de visites de bases aériennes et d'installations militaires sur le territoire des deux pays. En 2012, le Groupe de Visegrad a adopté un accord régional sur les contacts militaires, axé sur la coopération au titre du chapitre IV. L'année dernière, dans le cadre de l'exercice multinational « Anakonda 2018 » dirigé par la Pologne, la Slovaquie a organisé la démonstration d'un nouveau système d'armes et équipements d'importance majeure sur le territoire polonais.

Discuter des moyens d'améliorer la mise en œuvre de nos mesures de confiance et de sécurité existantes est sans aucun doute une entreprise louable. Toutefois, ces discussions devraient s'accompagner d'un échange de vues sincère sur les diverses propositions qui ont été faites pour moderniser le Document de Vienne 2011. Dans le contexte d'un paysage sécuritaire en pleine mutation ainsi que de la composition des forces armées et de la technologie militaire en constante évolution, la Slovaquie est convaincue qu'il est urgent d'améliorer les dispositions du Document de Vienne 2011. En particulier, la Présidence slovaque de l'OSCE estime que le Document de Vienne devrait être actualisé pour remédier à des lacunes telles que le manque de transparence des activités militaires, l'inefficacité de la coopération sur la réduction des risques (en particulier les risques découlant d'activités militaires inhabituelles et d'incidents dangereux) et, enfin et surtout, des régimes de vérification insuffisants.

L'avis défendu de longue date par la Slovaquie sur ces questions s'est traduit par des mesures concrètes au début de 2018, lorsque nous avons pris la présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Cette année, nous avons poursuivi nos efforts dans le cadre de notre présidence de l'OSCE, notamment en organisant, au cours de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application, une manifestation parallèle consacrée aux propositions « Document de Vienne Plus », qui a montré combien il était souhaitable d'actualiser le Document de Vienne. Un résumé des objectifs et des résultats de cette manifestation parallèle a été distribué le 1^{er} avril 2019 dans un rapport de la Présidence publié sous la cote FSC.AIAM/12/19.

Je voudrais conclure en réaffirmant que nos discussions doivent également porter sur la question des ressources. Malgré les nombreux débats tenus sur l'amélioration de l'application et la modernisation du Document de Vienne 2011, ces dernières années, les États participants ont réduit leurs budgets consacrés à l'application de ses dispositions et le nombre de personnes chargées de sa mise en œuvre. Nous pensons qu'il est tout aussi important d'inverser cette tendance négative.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous remercier encore une fois d'avoir consacré le Dialogue de sécurité d'aujourd'hui à ce sujet d'actualité et d'exprimer l'espoir de mon pays que des débats pertinents se poursuivront à la réunion du Groupe de travail A cet après-midi.



FSC.JOUR/934 23 October 2019 Annex 7

FRENCH

Original: RUSSIAN

928^e séance plénière

Journal nº 934 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Nous vous sommes reconnaissants d'avoir préparé et tenu une réunion consacrée à un sujet très important qui est au cœur du mandat du Forum, à savoir le Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité. Nous remercions les intervenants principaux qui ont présenté leur vision de cette problématique complexe et multiforme.

Les déclarations faites par les distinguées délégations ayant porté principalement sur le document diffusé le 18 octobre 2019 au nom de 32 États participants et qui comportait une série de propositions pour la modernisation du Document de Vienne, nous sommes nous aussi prêts à exprimer notre point de vue sur cette initiative.

Au cours de la présente session, notre délégation a réaffirmé à plusieurs reprises sa position de principe selon laquelle la stratégie de « confinement » militaire de la Russie, qui est appliquée par l'OTAN et présentée dans les documents de l'Alliance, exclut la possibilité de parvenir à des accords sur la modernisation du Document de Vienne. Cette position est bien connue de nos estimés partenaires de négociation ; elle reste inchangée, sans équivoque et a été communiquée aux représentants des ambassades de plusieurs pays occidentaux lors de réunions tenues la semaine dernière à Moscou avec de hauts responsables du Ministère russe des affaires étrangères.

Dans notre déclaration, nous comptons aborder les points suivants : nous rappellerons d'abord quelques jalons historiques importants du processus d'accord sur les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) en Europe avant de décrire la situation actuelle en matière de sécurité et l'état de choses en ce qui concerne le Document de Vienne pour terminer par les problèmes que sa mise en œuvre pose aujourd'hui.

Monsieur le Président,

Le Document de Vienne 2011, que nous utilisons actuellement, est le fruit de plus de deux décennies de négociations au cours desquelles l'intérêt de pays individuels et de groupes de pays pour l'élaboration de mesures de confiance et de sécurité en Europe a évolué radicalement, passant d'un soutien actif à un rejet total.

Les négociations les plus intensives sur les MDCS ont été menées à la fin des années 80 et au début des années 90, parallèlement aux négociations relatives au Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE), ce qui ne fait que confirmer les liens étroits entre les deux processus. Au cours de la seconde moitié des années 90, parallèlement à l'approbation du Traité FCE adapté, les États participants de l'OSCE ont élaboré une version ultérieure du Document de Vienne, qui a été adoptée lors du Sommet d'Istanbul en 1999.

Dans les années 2000, le développement du Document de Vienne n'était pas une priorité pour les États situés à l'ouest de Vienne et ce processus s'est trouvé dans une impasse, si bien que le Document n'a pas été mis à jour pendant dix ans.

Les discussions sur les futures MDCS ont été relancées en raison de la crise de la maîtrise des armements conventionnels en Europe, qui était due au fait que le Traité FCE initial n'était plus en phase avec la réalité et que le Traité FCE adapté n'est jamais réellement entré en vigueur car le groupe des États occidentaux a refusé de procéder à sa ratification. Dans ce contexte, la Russie a été contrainte de suspendre sa participation au Traité FCE, ce qui a conduit à un changement radical de la position de ces États sur la nécessité de renforcer le Document de Vienne.

Il convient de noter que la règle du consensus et le principe selon lequel « rien n'est convenu avant que tout soit convenu » ont joué un rôle important à toutes les étapes des négociations. Qui plus est, les États participants n'ont jamais considéré la publication d'une nouvelle version du Document de Vienne comme un processus purement technique, ce qui est malheureusement l'approche la plus répandue aujourd'hui.

Au fil des ans, la Fédération de Russie a largement contribué aux négociations sur les MDCS en Europe. De 2003 à 2014, nous avons présenté 25 propositions (sans compter leurs différentes versions) visant à moderniser le Document de Vienne et à améliorer sa mise en œuvre.

Dans un certain nombre de cas, des initiatives ont été prises de concert avec nos alliés de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC). En 2003, par exemple, les délégations russe et biélorusse ont soumis un document détaillé présentant leur « maquette » d'un Document de Vienne 1999 modernisé¹. En 2009, en coopération avec nos collègues biélorusses et kazakhs, nous avons présenté une proposition de projet de décision sur la modernisation du Document de Vienne pour adoption à la Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Athènes². Soit dit en passant, ce projet de décision a bénéficié d'un très large soutien, mais n'a en fait jamais été approuvé en raison de l'opposition des États-Unis d'Amérique et de plusieurs pays qui les soutenaient. En 2010, la Fédération de Russie a soumis à l'examen du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) un projet de programme de l'OSCE prévoyant des mesures supplémentaires dans le domaine de la maîtrise des armements et des MDCS.³

¹ FSC.DEL/172/03 du 14 mai 2003.

² FSC.DEL/203/09 du 3 novembre 2009 à FSC.DEL/203/09/Rev.1/Corr.1 du 20 novembre 2009.

³ FSC.DEL/140/10 du 1^{er} novembre 2010 à FSC.DEL/140/10/Rev.6 du 27 octobre 2011.

Cette liste des mesures prises par la Russie pour renforcer la sécurité et la stabilité en Europe à une époque où les membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord évitaient depuis longtemps un débat de fond sur les questions que nous soulevions est loin d'être exhaustive.

L'histoire du système de sécurité sur le continent témoigne du fait que le Document de Vienne n'existe pas en vase clos et ne se développe pas de façon isolée, mais qu'il est étroitement lié au régime de maîtrise des armements conventionnels en Europe, à la situation générale en matière de sécurité et à la stabilité globale.

Nous devons malheureusement constater que la crise du système de sécurité européen se poursuit. La situation actuelle fait que les tentatives d'engager un processus de fond pour améliorer l'architecture de sécurité se heurtent à la résistance de certains pays qui ne sont pas prêts à un dialogue ouvert sans confrontation ni accusations. Nous sommes convaincus que l'examen des questions les plus préoccupantes ne sera possible qu'en revenant à un dialogue constructif et en construisant une « masse critique » de coopération positive.

Passons à présent aux faits qui caractérisent la situation actuelle en matière de sécurité.

Il nous paraît évident que l'infrastructure militaire des États-Unis et de l'OTAN s'est rapprochée des frontières de la Russie. Des contingents militaires sont déployés en permanence dans les États de la Baltique, en Pologne et en Roumanie. L'activité des forces navales et aériennes des pays de l'OTAN en mer Baltique et en mer Noire, ainsi que dans l'espace aérien au-dessus de leurs eaux territoriales, s'est intensifiée. Nous percevons la construction d'installations de stockage en Europe orientale et dans les États de la Baltique à l'appui du déploiement et des activités de plusieurs milliers d'hommes supplémentaires, ainsi que l'accroissement de la « mobilité militaire » afin d'augmenter rapidement la capacité de frappe des forces de l'OTAN à l'est, comme étant des préparatifs offensifs de l'Alliance.

Pour vous en donner l'exemple le plus récent, selon des informations parues aujourd'hui dans la presse, le commandement des forces armées des États-Unis en Europe a publié un communiqué de presse indiquant que deux bombardiers stratégiques B-52H de l'Armée de l'air des États-Unis avaient effectué un vol d'entraînement au-dessus de la mer Noire, l'un des bombardiers ayant simulé un bombardement de la Crimée. Cet exemple criant nous semble être la meilleure preuve des intentions réelles des stratèges de l'OTAN.

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'appeler l'attention sur quelques facteurs qui ne relèvent pas directement des compétences du FCS, mais qui ont une incidence directe sur la stabilité stratégique. Nous voyons tous que la situation actuelle dans les domaines de la sécurité internationale, de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération est caractérisée par une tension et une imprévisibilité accrues, l'exacerbation des menaces et des problèmes existants et l'apparition de nouveaux problèmes et menaces.

Ces facteurs incluent, entre autres, le déploiement unilatéral et sans restriction de systèmes globaux de défense antimissiles par un État ou un groupe d'États sans tenir compte des intérêts légitimes des autres pays ; la mise au point d'armes offensives stratégiques non nucléaires de haute précision ; la perspective que des armes de frappe soient stationnées

dans l'espace extra-atmosphérique ; et la destruction du système des traités et des accords internationaux de maîtrise des armements.

La Russie, État conscient de ses responsabilités, n'a aucun intérêt à ce qu'éclatent de nouvelles « crises des missiles ». Nous avons décidé de ne pas déployer de missiles sol-air à courte ou moyenne portée tant que les États-Unis n'auront pas déployé des missiles de la même catégorie. Permettez-moi de vous rappeler que ce sont les États-Unis qui ont « creusé la tombe » du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (Traité FNI) en ayant engagé la procédure pour s'en retirer unilatéralement. La Russie a fait le maximum pour sauver le Traité FNI : nous nous sommes efforcés à plusieurs reprises d'amener nos homologues des États-Unis à participer à un débat constructif et avons proposé un certain nombre d'initiatives pour satisfaire les demandes reconventionnelles, ce qui aurait permis de préserver le Traité. Tous nos efforts ont cependant été ignorés ou bloqués par Washington.

Avec l'effondrement du Traité FNI, le Traité sur la réduction des armes stratégiques est le seul traité encore en vigueur dans le domaine de la maîtrise des missiles nucléaires. Nous nous sommes à plusieurs reprises déclarés disposés à examiner sérieusement tous les problèmes associés à une éventuelle reconduction du Traité, mais n'entendons de la part des États-Unis que des arguments sur l'inutilité d'une telle reconduction.

Le maintien d'armes nucléaires non stratégiques en Europe, associé à la pratique déstabilisante des « missions nucléaires conjointes » de l'OTAN, au cours desquelles les États membres de l'Alliance qui ne possèdent pas d'armes nucléaires participent à la planification de l'utilisation de ces armes et prennent part à des formations qui leurs permettent d'acquérir les compétences nécessaires, freinent aussi l'adoption de mesures supplémentaires de réduction des armes nucléaires. Nous notons en particulier que les États-Unis sont aujourd'hui la seule puissance nucléaire à disposer d'armes nucléaires non stratégiques avancées en dehors de leur territoire.

Monsieur le Président.

Une réduction de l'activité militaire de l'Alliance à proximité des frontières de la Russie et le retrait des troupes déjà déployées ou en « rotation continue » jusqu'à leurs emplacements permanents, ainsi que le rejet d'une politique visant à assurer la supériorité dans la sphère militaire, contribueraient à une désescalade de la situation et à réduire le risque que des incidents involontaires se produisent. Nous estimons que les sanctions, les accusations et la réduction de la coopération militaire ne cadrent absolument pas avec une politique de renforcement de la confiance dans la sphère militaire.

Nous restons ouverts au dialogue avec l'Alliance et à des mesures concrètes pour désamorcer les tensions, comme en témoigne la déclaration adressée aux ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sur le renforcement de la confiance réciproque et le développement de la coopération, qui a été adoptée à la réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OTSC tenue à Bichkek le 22 mai dernier. Cette déclaration a aussi été distribuée à l'OSCE.

Nous tenons à appeler l'attention sur un dernier point. La sécurité coopérative est l'un des plus importants piliers des activités de notre organisation en général et du Forum en particulier. Il a toujours été de tradition à l'OSCE de présenter des propositions susceptibles

d'emblée de rassembler les États participants plutôt que de créer des divisions et des tensions supplémentaires et qui ne deviendraient pas une source de reproches et d'accusations. Si cette proposition faite par 32 pays doit être utilisée à cette fin, en tant qu'instrument pour faire pression sur qui que ce soit, nous nous devons de vous avertir qu'une telle démarche est contreproductive.

Monsieur le Président,

Dans les circonstances actuelles, nous pensons que les États participants de l'OSCE doivent se concentrer sur les aspects pratiques de la mise en œuvre du Document de Vienne 2011 en créant les conditions nécessaires à la reprise de discussions constructives sur le renforcement du cadre politico-militaire de la sécurité européenne. Nous partons du principe que le Document prévoit toute une série de mesures politiques et militaires permettant d'assurer la transparence et la prévisibilité des activités militaires des États participants de l'OSCE, de renforcer la confiance entre eux et de réduire la probabilité d'un conflit armé en Europe. Le mécanisme de transparence et de contrôle énoncé dans le Document permet en général d'obtenir les informations nécessaires sur les forces armées des États participants de l'Organisation.

Dans le même temps, nous voyons un certain nombre d'exemples de mise en œuvre incomplète de dispositions clés du Document de Vienne 2011, en particulier celles concernant les notifications d'une augmentation des effectifs ou du nombre d'unités et de formations, y compris les « irrégulières », ainsi que les notifications d'activités militaires d'envergure menées à un niveau inférieur aux seuils fixés.

Les « préoccupations » exprimées par certaines délégations concernant les inspections inopinées de l'état de préparation au combat de nos troupes étant régulièrement examinées au sein du Forum, nous tenons à faire savoir que la Fédération de Russie a volontairement adressé à de nombreuses reprises des notifications aux États participants de l'OSCE dans lesquelles elle décrit de façon détaillée les paramètres de telles inspections et les informe également des exercices militaires d'envergure menés à un niveau inférieur aux seuils fixés dans le Document de Vienne. Je pourrai mentionner, par exemple, l'exercice « Zapad-2018 », effectué conjointement par la Russie et la Biélorussie, et l'exercice naval réalisé en mer Baltique en juillet dernier, qui ne relevaient absolument pas des dispositions du Document de Vienne.

Monsieur le Président,

Une modernisation du Document de Vienne 2011 ne peut être envisagée que si les pays de l'OTAN abandonnent leurs politiques inamicales, prennent en considération et respectent les intérêts de la Russie et rétablissent des relations normales, en particulier au niveau militaire.

En conclusion, nous tenons à confirmer l'intention de la Fédération de Russie de poursuivre la pratique consistant à organiser volontairement des activités supplémentaires pour informer nos partenaires des activités quotidiennes des forces armées russes, des exercices qu'elle effectue sur son territoire à des niveaux inférieurs aux paramètres d'activités militaires notifiables, ainsi que celle consistant à inviter des attachés militaires accrédités à Moscou à observer ces exercices. Au besoin, nous organiserons les séances d'information

pertinentes dans le cadre du Forum. Nous comptons que nos partenaires prennent des mesures similaires.

Merci, Monsieur le Président.



FSC.JOUR/934 23 October 2019 Annex 8

Original: FRENCH

928^e séance plénière

Journal n° 934 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FRANCE

Monsieur le Président, Excellences, chers collègues,

J'aimerais tout d'abord remercier la Présidence tchèque du Forum pour la coopération de sécurité d'avoir dédié une session au Document de Vienne, nous donnant ainsi l'occasion d'aborder les enjeux de sa mise en œuvre et de sa modernisation. Je remercie également l'ambassadrice allemande pour sa présentation de la proposition de modernisation du Document de Vienne. Enfin, je voudrais aussi saluer nos panélistes pour leurs présentations très instructives par leur caractère à la fois pratique, pédagogique et tourné vers l'avenir.

La France s'aligne avec la déclaration de l'Union européenne mais aimerait ajouter quelques éléments à titre national.

Mes chers collègues, depuis maintenant plusieurs années, le climat sécuritaire européen se dégrade et est soumis à des degrés de volatilité et d'imprévisibilité croissants amenuisant la confiance entre les acteurs. Pourtant, cette confiance qui s'érode est ce qui nous a motivé, États participants, à instaurer des mesures de confiance et de sécurité, lesquelles sont incarnées par le Document de Vienne. Répondre aux défis actuels suppose non seulement une mise en œuvre complète, dans la lettre et l'esprit de nos instruments mais nécessite aussi leur modernisation substantielle.

C'est pourquoi, la France appelle tous les États, dans une démarche constructive, à entrer en négociations pour une modernisation du Document de Vienne sur la base de la proposition qui vous est aujourd'hui présentée et à laquelle nous avons contribuée.

En écoutant les délégations précédentes, y compris celles qui ont une expérience historique bien plus profonde que la mienne, je suis davantage persuadée de l'utilité du Document de Vienne et de la nécessité de le moderniser. Travailler à la désescalade, réduire les risques, renforcer la compréhension réciproque est bien l'objet de cette proposition. Puisque l'OTAN a été évoquée, cette proposition, qui bénéficie du soutien des alliés et de plusieurs autres pays, est bien un geste de bonne volonté, la volonté d'investir dans les mesures de sécurité et de confiance et de lancer sur ce point un débat à 57. La question du blocage politique ne doit pas nous empêcher de travailler en attendant le moment propice pour la validation du texte.

Cela a déjà été dit, mais il est bon de le rappeler, cette proposition rassemble et uniformise des propositions déjà formulées par les États participants. Les mesures qu'elle contient visent à accroître la confiance, réduire les risques, renforcer les dispositions de vérification et l'échange annuel d'informations. Vous le verrez, elles tiennent compte des inquiétudes et intérêts de chaque État participant dans la zone eurasiatique. En effet, certaines des propositions regroupées ici sont anciennes et ont été formulées ou reformulées par d'autres États. À terme, cette initiative vise à restaurer un climat de confiance en Europe, favorable à la maîtrise des armements conventionnels et de fait à notre sécurité à tous.

Cette proposition constitue le point de départ d'un processus de négociations. Il ne s'agit aucunement d'une proposition à « prendre ou à laisser » mais bien d'un processus appelé à s'enrichir. Ce faisant, nous encourageons chaque État à formuler et à développer ses commentaires, ses suggestions et ses questions à l'égard de cette proposition.

Ainsi, au-delà du fait de soutenir cette proposition, accepter d'entrer en négociations et in fine de débattre, constitue déjà en soi une mesure de confiance et, un pas significatif dans la réalisation d'un projet collectif, nécessaire à notre sécurité commune. Celui-ci témoignera de notre capacité à dialoguer et de la volonté de chacun d'entre nous de réduire davantage les tensions en Europe.

Je vous remercie d'inclure cette déclaration dans le journal du jour

Je vous remercie Monsieur le Président.



FSC.JOUR/934 23 October 2019 Annex 9

FRENCH

Original: ENGLISH

928^e séance plénière

Journal nº 934 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE

Monsieur le Président,

La Suisse se félicite du débat qui se poursuit sur un sujet aussi important que ne l'est le Document de Vienne.

S'agissant de sa mise en œuvre et de sa modernisation, je voudrais formuler les observations suivantes.

Premièrement, concernant la mise en œuvre : le Document de Vienne 2011 contient toute une série de dispositions visant à accroître la transparence et la confiance entre États participants dans la dimension politico-militaire. Comme cela avait été souligné durant la Présidence suisse du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), au cours du premier trimestre de 2019, tous les outils existants devraient être utilisés à leur plein potentiel. Nous considérons que l'échange de vues sur la transparence, la réduction des risques et la prévention des incidents qui a eu lieu jusqu'à présent dans le cadre du Dialogue structuré nous a aidés à identifier plusieurs aspects qui méritent d'être examinés plus avant dans le cadre de futurs débats sur la mise en œuvre du Document de Vienne. L'adoption de mesures de transparence supplémentaires et l'investissement de nouveaux efforts dans l'amélioration de la mise en œuvre devraient promouvoir notablement la sécurité et la stabilité dans l'espace de l'OSCE.

Deuxièmement, à propos de la modernisation : la Suisse estime que le Document de Vienne 2011 n'a pas besoin d'être réexaminé et mis à jour pour répondre aux besoins actuels des États participants en matière de transparence vérifiable des informations militaires. Ce processus devrait être engagé dans le cadre de l'OSCE en tant qu'initiative conjointe des États participants. Nous sommes prêts à prendre part de façon constructive à ce processus tout en préservant les mesures de confiance et de sécurité (MDCS), acquis bien établi de l'OSCE. Nous devrions en outre toujours garder à l'esprit tout au long de ce processus la sécurité collective dans son ensemble. Par conséquent, tout en étudiant les moyens de moderniser le Document de Vienne, pierre angulaire du régime des MDCS de l'OSCE, nous devrions aussi examiner les MDCS et les mesures de transparence qui sont appliquées ailleurs dans le monde, car il pourrait y avoir de précieux enseignements à retenir pour le renforcement de la maîtrise des armements conventionnels dans l'espace de l'OSCE.

FSC.JOUR/934 23 October 2019 Annex 9

En conclusion, je tiens à faire observer que la Suisse, en sa qualité d'État neutre, a pris note avec intérêt des propositions de modernisation du Document de Vienne qui ont été présentées cet après-midi au sein du Groupe de travail A et ont bénéficié du soutien de 32 États participants de l'OSCE. La Suisse encourage tous les États participants à prendre part à un examen constructif de ces propositions. Je me dois cependant aussi de souligner que la Suisse est fermement convaincue que les instruments existants ne devraient pas rester inutilisés ou sous utilisés alors que nous employons à les examiner et les actualiser.

La Suisse demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



FSC.DEC/5/19 23 October 2019

FRENCH

Original: ENGLISH

928^e séance plénière

Journal nº 934 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION Nº 5/19 DATES ET LIEU DE LA TRENTIÈME RÉUNION ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Décide que la trentième Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) se tiendra les 3 et 4 mars 2020 à Vienne.